

Vie sociale des jeunes porteurs de handicap ou de maladie chronique

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **12 avril 2024**

► Contexte

Ancrée dans une démarche solidaire, la Mutualité Française Jura œuvre pour l'accessibilité de ses services de soins et d'accompagnement mutualistes sur le territoire du Jura.

Pour s'épanouir, les jeunes ont besoin de découvertes, de rencontres, de nouvelles expériences. Mais lorsque l'on est porteur de handicap ou de maladie chronique, il n'est pas toujours aisé de partager des activités adaptées et accessibles.

► Objectif

La Mutualité Française Jura souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès au quotidien à la culture, au sport, aux loisirs, à l'éducation, des enfants et des jeunes jurassiens porteurs de handicap ou de maladie chronique.

La finalité est de faciliter l'ouverture du milieu « ordinaire » vers le handicap, dans une démarche d'inclusion.

► Qui peut répondre ?

Toutes les associations (ou organismes à but non lucratif) éligibles au mécénat sont habilitées à répondre à l'appel à projet, **exceptées** les structures relevant ou affiliées au code de la Mutualité.

► Quelles sont les initiatives concernées ?

- Favoriser l'accès à une pratique sportive par l'achat / la location de matériel adapté (hors mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et des véhicules)
- Faciliter les apprentissages par l'achat / la location de jeux, de matériel pédagogique, d'outils numériques
- Former le personnel d'animation ou d'encadrement à l'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap
- Organiser une sortie ou un séjour à vocation culturelle, pédagogique ou ludique (financement du personnel d'accompagnement, des frais de transport, d'hébergement et de visite)

▶ Critères de sélection

Les projets sont étudiés au regard des critères suivants :

- Les projets s'adressent à des enfants/jeunes de 3 à 25 ans, résidant dans le Jura
- L'opportunité pour la famille (parents, fratrie) d'accompagner l'enfant/le jeune ou de participer au projet sera valorisée
- Les projets favorisent la diversité des publics (en termes de situations de handicap et une mixité avec les personnes valides)
- Les projets s'adressent de préférence à des groupes d'enfants/de jeunes, s'inscrivent dans la durée et/ou sont reproductibles.

▶ Modalités de soutien

Le soutien de la Mutualité Française Jura est apporté sous forme d'une subvention unique du montant réel des dépenses (sur présentation d'une facture acquittée), plafonnée à 1 500 €.

La subvention porte sur une aide à l'investissement (équipements matériels) ou le financement d'un projet identifié (déplacement, intervenant, droit d'entrée, etc.).

Attention, dans ce cadre la Mutualité Française Jura ne finance pas la recherche médicale, le fonctionnement régulier des associations, les projets financés par les politiques publiques ou relevant des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation.

▶ Comment répondre ?

Pour répondre, complétez le dossier de candidature et adressez-le par mail à mutualite39@mutualite-39.fr avant le **12 avril 2024**.

▶ Attribution de la subvention

Les dossiers complets et conformes aux critères de sélection seront soumis au vote d'un jury composé d'administrateurs et membres de la direction de la Mutualité Française Jura.

Tous les candidats se verront notifier par écrit la décision du jury, au plus tard le 15 juin 2024.

Le lauréat sera invité à présenter son projet lors de l'Assemblée Générale de la Mutualité Française Jura en octobre 2024 (même si l'action n'a pas encore été réalisée).

Un lauréat ne pourra pas prétendre deux années de suite à recevoir une subvention.